



# LES MICROCERTIFICATIONS: DÉSORMAIS UN ENJEU DE TAILLE?

## Fruits des évolutions de l'éducation, de la formation et du marché du travail, les microcertifications permettent de soutenir l'acquisition et la reconnaissance de compétences

Les microcertifications ne sont pas un phénomène nouveau. Elles sont utilisées depuis plusieurs années dans divers pays et secteurs de l'éducation et de la formation. Elles jouent un rôle notamment dans la certification des cours d'informatique et le développement professionnel des travailleurs de la santé. L'Irlande décerne ainsi des microcertifications depuis plus de 20 ans dans des domaines tels que l'enseignement supérieur. Plus récemment, les microcertifications se sont multipliées à travers l'Europe et sont désormais proposées à différents niveaux dans l'enseignement et la formation généraux ou professionnels (EFP), publics comme privés.

Mais ce n'est que très récemment que les microcertifications se sont invitées dans les débats politiques qui animent l'Union européenne. La plupart des pays n'ont pas encore adopté de définition officielle. Même le terme «microcertifications» est très peu connu et les attestations de formations courtes prennent différentes formes et dénominations. On parle ainsi de «microcertifications», de «badges», de «micro-titres», de «certifications partielles/supplémentaires» ou encore de «certificats modulaires».

Malgré ces différentes appellations, les pays européens certifient de nombreuses activités d'apprentissage de courte durée à travers des dispositifs qui répondent, totalement ou partiellement, à la définition proposée par la Commission européenne (voir encadré 1). Cette [définition pratique des microcertifications](#) est née d'une consultation publique lancée par la Commission et suivie, en décembre 2021, d'une [proposition de recommandation du Conseil sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité](#).

### ENCADRÉ 1. MICROCERTIFICATIONS: DÉFINITION PROPOSÉE PAR L'UE

«Une microcertification est une preuve reconnue des acquis d'apprentissage qu'un apprenant a obtenus à la suite d'une courte expérience d'apprentissage. Ces acquis d'apprentissage ont été évalués au regard de normes transparentes. La preuve figure dans un document certifié qui indique le nom du titulaire, les acquis d'apprentissage obtenus, la méthode d'évaluation, l'organisme certificateur et, le cas échéant, le niveau du cadre de certifications et les crédits obtenus. Les microcertifications sont la propriété de l'apprenant; elles peuvent être partagées, transférées et regroupées dans des titres ou certifications plus importants. Elles sont étayées par une assurance qualité suivant des normes convenues.»

Source: [Commission européenne \(2020\)](#); définition retenue dans l'étude du Cedefop.

Cette évolution montre que la nature, le format et la finalité des microcertifications sont en train de changer. À l'appui de l'exercice de consultation de la Commission, le Cedefop a réalisé une étude complète sur les microcertifications <sup>(1)</sup>, examinant leurs caractéristiques, la façon dont elles sont conçues, émises et reconnues, les raisons de leur popularité, la manière dont elles sont utilisées, ainsi que leurs avantages et leurs limites. Les conclusions du Cedefop ont également été prises en compte dans le document de travail joint à la proposition de recommandation du Conseil. La présente note d'information expose les résultats intermédiaires de l'étude.

### MICROCERTIFICATIONS: LE RAPPEL À LA RÉALITÉ

Les pays européens recherchent la meilleure façon de donner un contenu concret aux microcertifica-

<sup>(1)</sup> À paraître, 2022. L'étude comportait notamment des [enquêtes auprès des parties prenantes](#).

tions en tant qu'acquis d'apprentissage démontrés et obtenus dans le cadre d'une expérience d'apprentissage de courte durée soumise à un contrôle qualité. La modularisation des programmes d'EFPP est l'un des facteurs qui favorise le développement des microcertifications.

Certains pays comme la Pologne, la Slovénie ou la Finlande ont mis en place des groupes de consultation sur les microcertifications. Aux Pays-Bas et en Norvège, la consultation menée par la Commission en 2021 a donné lieu à des discussions sur la manière d'intégrer les microcertifications dans les systèmes formels d'EFPP. En Suède, l'[Institut national de recherche](#), l'[Agence nationale pour l'EFPP supérieur](#) et l'[Agence pour les services numériques du service public de l'emploi, JobTech Development](#), ont poursuivi les discussions avec diverses parties prenantes sur la description, l'assurance qualité, la reconnaissance, la «capitalisation» et la portabilité des microcertifications.

En Espagne, une [nouvelle loi](#) considère nombre de microcertifications comme faisant partie de l'EFPP formel. Le ministère estonien de l'éducation a lancé un processus réglementaire modifiant sa [loi sur l'éducation des adultes](#), afin d'arrêter le contenu, les modalités de prestation, la qualité et la durée des formations débouchant sur la délivrance de microcertifications. La nouvelle [loi croate sur l'éducation des adultes](#), adoptée en décembre 2021, a introduit les «microcertifications» dans l'éducation formelle des adultes. Les programmes de formation de courte durée, notamment les formations de développement professionnel et autres cours d'EFPP, se verront attribuer des unités d'acquis d'apprentissage qui seront intégrées dans le cadre national des certifications (CNC) croate, ce qui permettra à ces programmes de déboucher sur des certifications partielles ou complètes.

L'Irlande a inclus des cours et des certificats de courte durée dans son CNC, depuis la création de celui-ci en 2003. De nombreux acteurs du marché du travail, dont le secteur des TIC, estiment que les microcertifications jouent un rôle crucial dans le paysage national de l'éducation et de la formation. Émises à l'origine par des établissements d'enseignement supérieur et des universités (niveau 6 du CNC), les microcertifications se sont également étendues à l'EFPP. Ainsi, par exemple, les badges numériques et autres microcertifications jouissent d'une popularité croissante dans le secteur alimentaire. Décernées pour des formations de courte durée répondant à des critères stricts, elles offrent aux salariés des reconnaissances tangibles et pratiques qui peuvent être vérifiées en ligne et qui ont une valeur supérieure à de simples attestations de participation. En 2021, l'autorité irlandaise des certifications, la [Irish Qualifications Authority](#), a adopté

une définition pratique selon laquelle «une microcertification est une certification qui atteste d'un acquis d'apprentissage très spécifique obtenu à l'issue d'un petit volume d'apprentissage».

En France, malgré l'absence de définition officielle, les microcertifications sont largement présentes dans la pratique quotidienne et sont perçues favorablement. Depuis la promulgation de la [loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#), le marché de la formation a été amplement libéralisé, avec une forte augmentation du nombre de certifications d'EFPP, et en particulier des microcertifications délivrées par des organismes privés.

En Allemagne, les programmes Jobstarter, mis en œuvre par le [ministère fédéral de l'éducation et de la recherche](#), ont contribué au lancement de programmes d'EFPP de courte durée, destinés principalement aux jeunes peu qualifiés. Le marché de la formation modulaire, des certifications partielles et des suppléments aux certifications connaît une croissance rapide ces dernières années.

La récente révision de la politique néerlandaise en matière d'EFPP (2017-2021) a donné la priorité à l'assouplissement des programmes éducatifs destinés aux adultes afin d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie. Depuis 2017, aux Pays-Bas, il est possible de délivrer des microcertifications en ligne appelées [edubadges](#). Les organisations peuvent ainsi émettre, créer et modifier des microcertifications que les apprenants peuvent ensuite enregistrer et partager avec des employeurs ou des prestataires d'enseignement. Les parties externes peuvent vérifier et authentifier les badges. La plateforme contient actuellement près de 800 classes de badges différentes couvrant tous les niveaux d'éducation et de nombreux secteurs du marché du travail. Aujourd'hui, les microcertifications sont perçues comme un outil permettant de remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés, d'intégrer les réfugiés sur le marché du travail et de répondre à la demande de nouvelles compétences numériques.

## UNE IMPORTANCE CROISSANTE

L'étude du Cedefop recense plusieurs facteurs essentiels qui contribuent à la croissance de la demande de différents types de microcertifications et du recours à ceux-ci. La [quatrième révolution industrielle](#), caractérisée par l'émergence de technologies de pointe comme l'intelligence artificielle, les nanotechnologies ou l'internet des objets, n'a fait qu'accroître la nécessité de développer la reconversion et le perfectionnement professionnels. Les individus doivent en effet apprendre à utiliser les nouvelles technologies non seulement dans les

emplois existants, mais aussi dans les nouveaux secteurs et dans les spécialisations et les postes nouveaux créés par le progrès technologique. Les microcertifications permettent de certifier l'apprentissage dans des domaines où les certifications formelles sont encore limitées, voire inexistantes. C'est pourquoi elles jouent un rôle important dans l'éducation des adultes.

Les microcertifications sont émises par des prestataires publics et privés, comme les grandes entreprises ou les [plateformes d'apprentissage en ligne](#). De nombreux secteurs proposant des programmes et des certifications génériques offrent également des microcertifications, que ce soit dans l'industrie manufacturière (ingénierie et TIC, par exemple) ou dans les services (santé et droit, notamment).

En outre, l'enseignement et l'apprentissage subissent aujourd'hui moins de contraintes en termes de temps et d'espace. La pandémie a accéléré la demande de formations numériques et individualisées, qui ne cesse de croître depuis plusieurs années déjà. Les résultats de l'étude intermédiaire suggèrent que, grâce à leur souplesse, les microcertifications permettent aux adultes de progresser professionnellement ou de changer de carrière en les aidant à concilier l'apprentissage avec leurs autres obligations. Les microcertifications peuvent en effet être émises rapidement et sous différents formats (en ligne ou selon une approche hybride, en classe ou dans le cadre d'apprentissages, etc.). Cette souplesse peut permettre aux adultes de faire valider et reconnaître plus facilement, et à moindre coût, les compétences qu'ils ont acquises de manière informelle. Les microcertifications peuvent donc améliorer l'employabilité et apporter une réponse rapide aux besoins et pénuries de compétences, tout en favorisant l'apprentissage tout au long de la vie. Les entreprises qui ont recours aux microcertifications dans des environnements propices à l'apprentissage sont bien placées pour attirer et fidéliser un capital humain précieux.

De nombreuses questions subsistent néanmoins. Comment l'approche modulaire des microcertifications pourra-t-elle s'articuler avec une compréhension plus globale de l'éducation et de la formation? Existe-t-il un risque de surréglementation du marché de la formation continue? Quel pourrait être le dénominateur commun des microcertifications délivrées dans le cadre de la formation générale, professionnelle, supérieure ou continue? Comment les normes de financement, d'accréditation, de certification et de reconnaissance évolueront-elles? Quel est le rôle des partenaires sociaux? Les travaux du Cedefop montrent que les microcertifications sont délivrées par des parties prenantes diverses évolu-

ant dans des contextes institutionnels très différents. Elles sont souvent proposées par des prestataires locaux ou régionaux. En répondant aux besoins de perfectionnement et de reconversion face à l'évolution rapide des demandes sur le marché du travail, à la numérisation croissante et au vieillissement de la population, les microcertifications sont de plus en plus considérées comme des composantes à part entière des stratégies nationales et internationales en matière de compétences. Les apprenants défavorisés ou marginalisés n'ont pas toujours les moyens de suivre ce type d'apprentissage, car la plupart des formations débouchant sur des microcertifications sont proposées par le secteur privé et sont financées par les employeurs et les particuliers.

## LA CAPITALISATION DE MICROCERTIFICATIONS

Les microcertifications offrent la possibilité d'accumuler (ou de «capitaliser») différentes compétences qui peuvent être documentées et reconnues d'un pays à l'autre par les prestataires d'enseignement, les employeurs et les secteurs d'activité.

En Espagne, grâce à la nouvelle [loi organique relative à l'ordonnancement et l'intégration de l'EFPP](#), les microcertifications peuvent être capitalisées et déboucher sur un certificat d'EFPP formel. La Lettonie s'est, pour sa part, dotée d'une [nouvelle loi](#) qui permet également de capitaliser les microcertifications, en vue d'une qualification complète, ou de les utiliser comme des certifications à part entière. Au Danemark, les [formations sur le marché du travail](#) proposent divers cours de perfectionnement et de reconversion professionnels. Bien développées et reconnues, ces formations pourraient potentiellement servir de base à des initiatives fondées sur les microcertifications.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche européenne commune en matière de microcertifications et de modularisation des programmes d'EFPP. Les microcertifications ont cependant vocation à compléter les systèmes formels d'éducation et de formation, qui sont parfois jugés trop lents pour répondre aux évolutions rapides du marché du travail. Les avantages potentiels des microcertifications – notamment la possibilité de les «empiler» – pourraient être particulièrement intéressants pour la transition de l'UE vers une économie verte et numérique et pour les nouveaux besoins en compétences qui en découlent dans les formations et les secteurs traditionnels.

Toutefois, des préoccupations subsistent. La demande de microcertifications a en effet entraîné une prolifération de certificats non réglementés dont la valeur reste à démontrer. Ce manque de transpa-

rence fait qu'il est difficile pour les apprenants de se décider en connaissance de cause sur le choix d'un programme d'apprentissage court, d'autant plus lorsqu'ils ne savent pas qui garantit la qualité et la reconnaissance des acquis d'apprentissage.

Les organisations privées peuvent s'appuyer sur leurs propres pratiques pour reconnaître les connaissances, les aptitudes et les compétences, ou peuvent appliquer des normes différentes de celles utilisées dans les programmes d'apprentissage formel en ce qui concerne le marché du travail. Les microcertifications ne sont pas toutes compatibles avec les CNC, de même que les CNC ne sont pas tous ouverts aux certifications non formelles et privées. En raison de l'absence d'homogénéité des critères de qualité et d'accréditation par les autorités d'enseignement et de formation formels, la reconnaissance des microcertifications et leur capitalisation en vue de l'obtention d'une certification formelle complète demeurent problématiques.

Ainsi, quelque 88 % des prestataires d'EFP ayant répondu à l'étude du Cedefop confirment qu'une partie au moins des microcertifications qu'ils proposent peut être capitalisée et combinée avec d'autres titres et certifications. Pour autant, la capitalisation de microcertifications émises en dehors du système d'enseignement et de formation formels est souvent limitée à un seul prestataire. Malgré cela, dans certains pays, comme l'Irlande, les microcertifications dites «certifications vendeurs» sont très recherchées sur le marché du travail, aussi bien pour entrer que pour progresser dans les professions du secteur des TIC. L'étude du Cedefop montre toutefois que les microcertifications doivent être homologuées par les autorités responsables de l'éducation et de la formation formelles, et satisfaire à des critères de qualité vérifiés, afin que l'utilisateur puisse les capitaliser ou les combiner en vue d'obtenir une certification complète.

FIGURE 1. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DES MICROCERTIFICATIONS



Source: Cedefop.

## UNE NOUVELLE FORME DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES?

Le défi consiste maintenant à améliorer les microcertifications et à les développer. L'offre publique se compose principalement de certifications qui donnent accès au marché du travail, font partie intégrante des CNC et offrent des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels. En revanche, l'EFP privé propose de nombreuses certifications – la plupart en dehors des CNC – qui sont obtenues dans des établissements d'enseignement ou autres par la participation à des activités d'apprentissage de courte durée, dont le niveau, l'évaluation et la reconnaissance varient selon les secteurs d'activité et les professions. Les offres publique et privée convergent de plus en plus, comme le montre l'étude du Cedefop. Les programmes d'EFP traditionnels débouchant sur des certifications spécifiques reconnues connaissent une évolution de plus en plus modulaire, se déclinant en de plus petites unités d'apprentissage axées sur les acquis d'apprentissage et sur le respect de normes sectorielles. D'autres pensent que la modularisation des programmes formels d'EFP vise exactement les mêmes objectifs que les microcertifications, avec notamment un alignement plus étroit entre EFP et marché du travail. D'autres estiment au contraire que, plutôt que de constituer des certifications partielles déconstruites qui contribuent à améliorer l'offre publique

d'EFP existante, les activités d'apprentissage menant à des microcertifications devraient être conçues de manière indépendante et comme des formations à part entière. Dans ce cas, les microcertifications devraient compléter les systèmes de certification et non être absorbées par ceux-ci.

Citons, par exemple, le fournisseur français de services numériques **Groupe Orange**, qui propose des formations en ligne sur des thèmes liés à la responsabilité sociale et à la technologie, tels que le soutien à une économie durable, l'égalité numérique, l'intelligence artificielle ou la cybersécurité. La start-up sociale allemande **Kiron Open Higher Education** propose, quant à elle, des cours en ligne aux réfugiés dans le monde entier à l'aide de **CLOM** et de **ressources éducatives libres**, afin de leur permettre d'accéder au marché du travail et d'intégrer une université ou un établissement d'EFP.

Les certifications et les qualifications du secteur privé sont également intégrées dans l'offre publique. Ainsi, par exemple, les certifications vendeurs – dont certaines ont permis de fixer des niveaux de compétences sectorielles spécifiques, notamment dans le domaine des TIC – sont en train d'être intégrées dans les certifications professionnelles et universitaires. Toutefois, des interrogations subsistent quant aux normes et aux certificats qui devraient faire partie des programmes formels d'éducation et de formation.

La reconnaissance des certifications sectorielles et professionnelles dans le cadre des programmes d'éducation et de formation permet une coopération plus étroite entre le monde universitaire et le marché du travail, notamment pour tenir à jour le contenu des programmes et pour le rendre mieux adapté aux besoins des individus et des employeurs. Cette coopération renforcée pourrait créer de nouvelles relations entre les concepteurs et les prestataires d'activités d'apprentissage, les organismes certificateurs et les autorités responsables des certifications. La Finlande illustre bien cette nouvelle relation avec son **passport hygiène**. Cette microcertification, qui fait désormais partie du système éducatif national, est conçue pour promouvoir la sécurité alimentaire en obligeant les travailleurs de l'industrie alimentaire à prouver leur connaissance des règles de base en matière de sécurité alimentaire. Elle est réglementée par **l'Autorité alimentaire finlandaise**, qui autorise différentes organisations à proposer formations et examens et à émettre le passeport.

Le débat se poursuit et les avis divergent, mais, dans l'ensemble, les microcertifications ne sont pas considérées comme une menace pouvant conduire au remplacement ou à la substitution des certifications formelles. Les certifications formelles sont le

plus souvent destinées aux jeunes en début de carrière ou avant qu'ils ne la débutent, tandis que les microcertifications s'adressent en priorité aux adultes qualifiés ou ayant une expérience professionnelle (ou les deux). Les microcertifications sont généralement considérées comme complémentaires aux systèmes traditionnels d'éducation et de formation, en ce sens qu'elles renforcent leur capacité à réagir aux mutations rapides des marchés du travail européens. Cependant, à ce jour, on n'a pas encore trouvé le meilleur moyen de faire fonctionner ensemble les systèmes formels et les microcertifications.

La portabilité et la transférabilité des microcertifications, leur notoriété et leur valeur d'échange dépendent en grande partie de leur visibilité et de leur valeur perçue. Des dispositions européennes communes clarifiant la valeur d'échange des microcertifications pour les apprenants, les établissements d'enseignement et les employeurs permettraient de promouvoir leur utilisation et leur acceptation. En même temps, il est important de ne pas mettre en péril la souplesse et la capacité d'adaptation des microcertifications aux besoins du marché du travail par une normalisation rigide. Répondant à l'enquête du Cedefop, des représentants d'organisations patronales en Allemagne ont été clairs sur cette question, affirmant que «les microcertifications sont le fruit d'expériences d'apprentissage pratiques, souples, courtes et à la demande. Ce sont précisément ces qualités qui les rendent si attractives. Des normes européennes communes doivent préserver cette attractivité et ne pas la limiter par une surréglementation ou une formalisation excessive. Il est donc essentiel de trouver un juste équilibre qui permette de développer la confiance et la transparence, dans le cadre d'une approche commune, sans compromettre la souplesse des microcertifications». La recommandation du Conseil à venir pourrait constituer un pas important dans cette direction.



CEDEFOP

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Note d'information – 9171 FR

Cat. N°: TI-BB-22-005-FR-N

ISBN 978-92-896-3366-6, doi:10.2801/118315

Copyright © Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2022.

Creative Commons Attribution 4.0 International

Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la présidence de l'UE. Pour les recevoir régulièrement, abonnez-vous à l'adresse suivante:

[www.cedefop.europa.eu/es/user/register](http://www.cedefop.europa.eu/es/user/register)

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante: [www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx](http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx)

Europe 123, Thessaloniki (Pyléa), GRÈCE

Adresse postale: Cedefop service post, 57001, Thermi, GRÈCE

Tél. +30 2310490111, Télécopie +30 2310490020

Courriel: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)

[www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)